

Conseil municipal du 05 juillet 2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 29 juin 2016 les membres composant le conseil municipal de NICORPS se sont réunis en mairie le 05 juillet 2016 à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain GUEZOU, Maire.

Sont présents : M Alain GUEZOU, Pascal HAIZE, Michel GUILLON, Didier BERNARDIN, Marie-Laure MARTIN, Yves LEMOUTON, Martine VERNIER, Françoise VOISIN, Emmanuel FONTENEY, en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : Jean-Philippe HENRARD, Didier LEDOUX

Absent :

Ordre du jour :

- *approbation et signature du compte rendu de la dernière séance,*
- *désignation d'un secrétaire de séance,*
- *délibération choix entreprise travaux prolongement trottoir RD 27*
- *délibération rétrocessions compétences CBC*
- *Ajout d'un point supplémentaire si besoin*
- *Questions diverses*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Pascal Haize est désigné pour remplir cette fonction.

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière séance.

Attribution du marché de travaux de prolongement du cheminement piétonnier RD27

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du rapport de jugement des offres établi par les services de l'Agence technique départementale du centre Manche concernant les travaux de prolongement du cheminement piétonnier en bordure de la RD 27.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les critères permettant à la commission de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse hiérarchisée par ordre décroissant conformément aux critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations : 90%, valeur technique des prestations : 10 %.

Huit entreprises ont retiré un dossier et ont déposé leurs offres avant la limite du 10 juin 2016 à 18H.

L'application des critères précités aux offres reçues donne le classement suivant :

- 1/ Lehodey TP : 18 635.00 € ht
- 2/ Laisney TP : 21 016.80 € ht
- 3/ TP Boutté : 23 240.00 € ht
- 4/ Ouest Terrassement : 24 725.00 € ht
- 5/ GATP : 25 675.00 € ht
- 6/ EUROVIA : 26 489.56 € ht
- 7/ Colas : 29 050.99 € ht
- 8/ Eiffage : 31 601.22 € ht

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise :
SARL Lehodey TP, 4 route de Beaumont, 50290 Muneville sur Mer
pour un montant de 18 635.00€ ht.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché

Délibération rétrocession des compétences de la CBC

M le Maire informe le conseil de la délibération de la CBC concernant la rétrocession d'un certain nombre de compétences aux communes :

« En vue de la fusion des communautés de communes, un travail de convergence des compétences a été entrepris pour définir quelles seront les compétences du nouvel EPCI. Plusieurs groupes ont travaillé à cette recomposition des compétences.

Dans un premier temps, il est proposé au conseil de communauté de procéder aux rétrocessions de compétences suivantes :

Aménagement de l'espace

- Urbanisme

- Règlement de publicité intercommunal

Développement économique

- Economie et emploi

- Subventions aux associations et organismes divers intervenant dans le domaine du commerce

Il est proposé que l'animation commerciale reste une compétence des communes.

- Tourisme

- camping de Coutances

Compétences optionnelles

Politique du logement et du cadre de vie

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

- Partenariat avec toute association œuvrant dans le domaine de l'accès au logement

- Aménagement et gestion de logements

- Gestion des logements sociaux
- Logements d'urgence

Equipements culturels, sportifs et enseignement élémentaire et préélémentaire

- Culture

- Archives

Compétences facultatives

Services à la population

- Personnes âgées

- Point R
- Service de repas à domicile
- Subventions aux associations d'aide aux personnes âgées et handicapées, à l'exclusion des clubs communaux du 3^{ème} âge

Compétence administrative

- Droit à la formation des élus

Informatisation des communes

- Acquisition de matériels, de logiciel et leur maintenance ainsi que la formation informatique des personnels.

D'autres modifications statutaires seront sans doute nécessaires d'ici la fin de l'année pour adapter les statuts du nouvel EPCI. Notamment, une réflexion est en cours sur la définition des équipements sportifs d'intérêt communautaire. »

Après en avoir débattu, considérant que la liste transmise n'est qu'une première partie des compétences qui seront transférées, que les compensations financières ne sont pas mentionnées, qu'il en résulte donc un manque d'information qui ne permet pas de connaître l'impact budgétaire pour les communes, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette proposition.

Questions diverses

Eparage des chemins : il a été constaté que les travaux d'éparage réalisés dans les chemins de randonnées, ne sont pas satisfaisants.

Suite à la réclamation concernant le mauvais état de lignes électriques à la Moinerie, le SDEM a fait effectuer une visite technique dont les conclusions indiquent que ces installations ne sont pas défectueuses.

Arbre de Noël : la date retenue pour l'organisation de l'arbre de Noël 2016 est le 18 décembre. Un spectacle sera offert aux enfants. Mme Martin émet l'idée de proposer aux enfants un atelier de fabrication de décorations pendant les vacances de la Toussaint.

Bulletin municipal : la commission sera relancée pour la préparation du Petit Nicorpais 2017.

Mise au point : M Lemouton exprime son sentiment par rapport au fonctionnement du conseil municipal, estimant que le clivage qui s'est créé du fait de la présentation de 2 listes aux élections est toujours présent et devrait disparaître. Il lui est répondu que chacun est libre de s'exprimer comme il l'entend sans préjuger d'une quelconque appartenance et

Conseil municipal du 05 juillet 2016

qu'on ne peut progresser si l'on revient régulièrement en arrière.

La fête de Nicorps aura lieu le dimanche 31 juillet 2016 avec le concours hippique et le vide-grenier. L'apéritif sera offert par la municipalité.

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 12 septembre 2016.

GUEZOU Alain

HAIZE Pascal

GUILLON Michel

BERNARDIN Didier

MARTIN Marie-Laure

LEMOUTON Yves

VERNIER Martine

VOISIN Françoise

HENRARD Jean-Philippe
Absent excusé

FONTENEY Emmanuel

LEDOUX Didier
Absent excusé